

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **INFOGRAPHIE – CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

<p><b>CODE : 75 67 41 U31 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **INFOGRAPHIE – CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ de développer une « culture qualité » dans l'expression graphique ;
- ◆ d'acquérir des techniques pour créer et retoucher des images en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **en français**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

##### **en mathématique**

- ◆ problèmes de proportionnalité, fonctions polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ◆ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).  
Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Création et retouche graphique : laboratoire	CT	S	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

## 4. PROGRAMME

l'étudiant sera capable :

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques, en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis :*

- ◆ de sélectionner une image afin de la numériser ;
- ◆ de récupérer une image par un système informatisé tel que scanner, etc. ;
- ◆ de modifier une image (à titre indicatif : supprimer ou ajouter un élément de l'image,...) ;
- ◆ d'équilibrer et d'harmoniser les couleurs de l'image ;
- ◆ de définir anticipativement le format et la résolution la plus judicieuse du fichier en fonction de sa destination ultérieure ;
- ◆ de créer et de transformer des fichiers de type BITMAP ;
- ◆ de produire un document graphique de qualité professionnelle ;
- ◆ de justifier ses choix, ses méthodes et notamment en dégager les avantages, possibilités et limites, selon des critères de qualité de gestion informatisée (volume, ...) ;
- ◆ d'intégrer une image choisie dans différentes productions en appliquant les techniques les plus judicieuses ;

*en tenant compte de la destination du fichier :*

- ◆ de composer et de retoucher un document graphique en veillant à respecter les critères de qualité professionnelle pour des opérations simples ;
- ◆ de justifier ses choix techniques et graphiques des documents produits.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis :*

- ◆ de récupérer et d'intégrer une illustration ou une image ;
- ◆ de produire un document graphique de qualité professionnelle ;
- ◆ de justifier les stratégies et méthodes utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de créativité,
- ◆ la qualité esthétique,
- ◆ la maîtrise de la production,
- ◆ l'adéquation des méthodes techniques.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Création et retouche graphique : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.